



HAL
open science

Les mondes britanniques, une communauté de destins ? Introduction

Fabrice Bensimon, Clarisse Berthezène, Emmanuelle de Champs,
Jean-François Dunyach, Alban Gautier, Stéphane Jettot, Frédérique Lachaud,
Géraldine Vaughan

► To cite this version:

Fabrice Bensimon, Clarisse Berthezène, Emmanuelle de Champs, Jean-François Dunyach, Alban Gautier, et al.. Les mondes britanniques, une communauté de destins ? Introduction. Jean-François Dunyach; Alban Gautier. Les mondes britanniques, une communauté des destins?, Presses universitaires de Rennes, pp.7-18, 2018, 978-2-7535-7485-4. hal-02133732

HAL Id: hal-02133732

<https://hal.science/hal-02133732>

Submitted on 15 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Introduction

GROUPEMENT MONDES BRITANNIQUES

« L'Empire, aussi immense et important qu'il fut, ne requit en rien, pour vivre et même pour prospérer, la mobilisation de quelque large portion de la société britannique que ce fût. Aussi longtemps qu'une minorité d'hommes (et leurs compagnes) fut assez impliquée pour le diriger effectivement, on put laisser le reste de la population se consacrer à d'autres matières. L'Empire n'exigea aucune contribution matérielle importante pour la plupart des gens, au moins aucune dont ils furent conscients, pas plus qu'il ne nécessita leur soutien ou même leur intérêt¹. »

La principale problématique que portent les contributions à ce volume pourrait être résumée à travers une commune interrogation d'apparence assez simple, mais à laquelle tout historien de la Grande-Bretagne et de son Empire – et plus largement tout spécialiste de ce qu'il est commodément accoutumé d'appeler la « civilisation britannique » – est nécessairement confronté. Au-delà de la diversité indéniable des territoires, des sociétés et des cultures qui, d'une manière ou d'une autre, participent ou ont participé de ce vaste domaine de civilisation du Moyen Âge à nos jours, existe-t-il une véritable communauté de destins ? En d'autres termes, la « marque » britannique commune est-elle suffisamment forte pour donner à tous les mondes concernés une empreinte qui non seulement permet de les identifier comme tels, mais qui entraîne tous ces univers dans une histoire et un devenir communs et différents des autres ? À la fois homogènes et hétérogènes, singuliers et pluriels, ressemblants et divers, les « mondes britanniques » peuvent et doivent être étudiés ensemble, mais jusqu'à quel point ? L'histoire commune des mondes britanniques ne doit pas en effet s'écrire au prix de l'intelligence des situations particulières.

L'étude de la communauté de destins entre les divers mondes identifiés comme britanniques, mais aussi de l'historiographie de cette étude, est

1. PORTER B., *The Absent-Minded Imperialists: Empire, Society, and Culture in Britain*, Oxford, Oxford University Press, 2004, p. 307.

évidemment une vaste entreprise. Elle nous entraînera dans trois directions principales. La première question qui se pose est, bien entendu, celle des définitions et des échelles à envisager. Si les mondes britanniques ne sont pas acéphales, ils n'ont pas de centre clairement identifié – comme le serait, par exemple, la France métropolitaine au cœur d'éventuels « mondes français » plus ou moins comparables. Comment ce « centre britannique » – quel qu'il soit – se singularise-t-il au sein des ensembles plus vastes auxquels il appartient, et comment imprime-t-il sa marque sur les autres espaces ? Il s'agit là, en d'autres termes, du problème toujours brûlant de la place des îles au sein de l'Europe et au sein de l'Empire, et de la façon dont une histoire proprement britannique se forme face à ces ensembles, contre eux et/ou avec eux. Mais si les mondes britanniques ont eu et ont encore des destins communs, n'est-ce pas d'abord en raison de normes partagées, parfois depuis longtemps ? Qu'elles soient légales ou politiques – songeons à la *Common Law* ou au « Système de Westminster » – il conviendra de questionner ces normes communes et de les resituer dans la diversité des situations historiques. Enfin, cette apparente communauté de normes a souvent été le principal argument d'un grand récit insistant sur le consensus et la stabilité en termes institutionnels, politiques et sociaux, tant dans les îles que dans l'Empire. Or, au cours des dernières décennies, l'historiographie a réévalué le rôle joué par les multiples résistances aux modèles dominants : malgré l'immense diversité de ses formes, la contestation serait-elle devenue, chez les historiens professionnels du moins, le phénomène historique commun le mieux souligné au sein des mondes britanniques ?

Entre l'Europe et l'Empire

Le premier problème à considérer pourrait être résumé de la manière suivante : quel impact la situation singulière de la Grande-Bretagne, avec ou sans l'Irlande, entre l'Europe continentale et le « grand large », a-t-elle eu sur l'existence ou non d'une communauté de destins pour les nations qui coexistent dans les îles, et dans les mondes britanniques au sens large ?

Dès le Moyen Âge, les divers peuples et royaumes ne se sont pas construits seulement les uns par rapport aux autres, mais aussi face au continent européen et au monde scandinave. Dans quelle mesure ces confrontations et ces échanges participent-ils de l'émergence d'identités et de destins communs ? Le phénomène viking au VIII^e-XI^e siècle, l'expansion d'une aristocratie francophone dans l'ensemble des îles au XI^e-XII^e siècle, ou la présence de combattants anglais et gallois sur les champs de bataille de la guerre de Cent Ans, sont autant d'expériences communes. Mais les relations avec l'Europe ou la Scandinavie sont aussi de puissants vecteurs de différenciation entre les royaumes : York au X^e siècle apparaît à maints égards plus proche de Dublin, voire de la Norvège et du Danemark, que de Londres ;

du XIII^e au XVI^e siècle, la « Vieille Alliance » permet à la monarchie écossaise de s'affirmer face à son voisin méridional en jouant la carte française. Par la suite, les quatre nations continuent d'entretenir des relations complexes et diverses avec l'Europe autant qu'avec l'Empire en construction. Jusqu'à la fin des guerres napoléoniennes, la construction des identités britanniques se joue principalement autour des rivalités avec l'Autre européen, notamment la France et l'Espagne : la figure de l'ennemi catholique est clairement un facteur de rassemblement pour l'Écosse, l'Angleterre et le pays de Galles. Mais le rapport à l'Empire n'est pas négligeable : ainsi, la question du commerce impérial et des bénéfices qui en découlent joue un rôle clef au moment de l'union de l'Écosse avec l'Angleterre en 1707. À partir du milieu du XIX^e siècle enfin, la colonisation britannique est menée à un rythme plus soutenu, et la relation impériale semble prendre le pas sur la relation européenne. Le « projet impérial » apparaît désormais comme un facteur de rassemblement, au sein duquel se nouent les devenir des Anglais, Gallois, Écossais et Irlandais : ainsi l'historiographie révisionniste irlandaise a montré que l'Irlande catholique a joué un rôle majeur dans la mobilisation impériale. La communauté de destins s'articule donc autour d'une identité tant britannique qu'impériale, et s'inscrit dans une concurrence avec les autres puissances européennes et avec les États-Unis.

Ce très bref tour d'horizon chronologique montre à quel point la communauté de destins doit être envisagée à plusieurs échelles. Les mondes britanniques semblent organisés en cercles concentriques dont le centre, paradoxalement, n'est pas identifié et délimité de manière univoque. De fait, l'Angleterre, la Grande-Bretagne, le Royaume-Uni ou les îles Britanniques peuvent également être désignés – selon les périodes, les thématiques et les angles d'approche retenus – comme centres et matrices de mondes britanniques plus vastes. Si l'emploi des adjectifs « anglais » ou « écossais » paraît relativement simple, celui des mots *British* et *Britons* est beaucoup plus flottant, que ce soit en anglais, dans les autres langues des îles, ou dans les langues d'Europe continentale. Ce flottement est perceptible, par exemple, dans les hésitations des historiens francophones de l'Antiquité et du haut Moyen Âge quand il s'agit de parler de ceux que leurs sources latines appellent tantôt *Britanni* tantôt *Brittones*, et que leurs confrères anglophones appellent généralement *Britons* : doivent-ils parler de Bretons, de Britons ou de Britanniques ? Mais il se manifeste tout autant à travers les circonvolutions de nombreux politiciens d'outre-Manche qui s'ingénient à en appeler à « *the people of this country* » – manière de ne pas donner de nom aux habitants d'un *United Kingdom* auquel ne correspond aucun gentilé admis par tous.

La question d'une communauté de destins se pose donc en premier lieu au sein même de la Grande-Bretagne, entre les nations qui la composent. L'unité de l'île ne fut, comme on le sait, scellée qu'au début du XVIII^e siècle.

Elle reste fragile, comme l'ont montré au cours des dernières années les scores élevés obtenus par le Parti national écossais, les résultats somme toute assez serrés du référendum du 18 septembre 2014 sur l'indépendance de l'Écosse, mais aussi la révision en 2015 des procédures au Parlement de Westminster, destinée à résoudre la *West Lothian Question* et à permettre le vote de lois exclusivement anglaises par les seuls parlementaires anglais. Mais cette unité dans la diversité est-elle séparable de l'interaction avec l'Europe et le reste du monde? Bède le Vénérable écrivait dès le début du VIII^e siècle que les peuples de la *Britannia* s'exprimaient dans cinq langues – l'anglais, l'irlandais, le breton et le picte, propres à chacun des peuples, et le latin commun à tous. Or pour Bède, seule une de ces langues, le « breton » (à savoir, pour l'essentiel, le gallois), pouvait être décrite comme autochtone : la polyphonie harmonieuse qui faisait de l'île de Bretagne une terre sainte, une « anti-Babel » où des peuples divers participaient, en particulier à travers le latin, à un destin chrétien commun, était donc essentiellement le fait de langues venues du continent (l'anglais, le picte et le latin), mais aussi de l'île voisine².

Au-delà de ce premier cercle se pose donc, dès l'époque médiévale et avant même la conquête anglo-normande, la question de l'appartenance de l'Irlande – et de ses diverses composantes, en particulier depuis les « plantations » du XVI^e-XVII^e siècle – au monde britannique. Dans quelle mesure peut-on parler d'une participation de l'Irlande à un destin commun à celui de la grande île, et peut-on dire que les Irlandais appartiennent, au même titre que les nations de la Grande-Bretagne, au cœur de ce monde? C'est dans ce cadre qu'il convient de relever, par exemple, la forte réticence des historiens anglophones eux-mêmes, depuis deux ou trois décennies, à employer la locution *British Isles*, à laquelle ils préfèrent désormais l'expression *Britain and Ireland*, jugée plus neutre et plus descriptive. La contribution de Clare Downham porte précisément sur cette histoire de l'Irlande et sur sa plus ou moins grande singularité dans les premiers siècles médiévaux : le destin de l'autre « île Britannique » au début du Moyen Âge – et en particulier face aux incursions vikings – est-il si différent de celui des autres régions insulaires?

Les mondes britanniques s'étendent bien sûr au-delà des seules îles, mais sous des formes extrêmement diverses. Dès le VI^e siècle, sont aussi désignés comme *Britanni* les habitants de la « Petite » Bretagne, la nôtre³. Et dans la seconde moitié du Moyen Âge, des princes originaires de la France

2. BÈDE LE VÉNÉRABLE, *Historia ecclesiastica gentis Anglorum*, I, 1, 3, et III, 6, 1, éd. M. Lapidge, A. Crépin, P. Monard et P. Robin, Paris, Cerf, 2005, t. 1 (« Sources chrétiennes », n° 489), p. 114, et t. 2 (« Sources chrétiennes », n° 490), p. 42. Voir GAUTIER A. et POUZET J.-P., « Les langues de l'Angleterre médiévale : au-delà du bilinguisme », *Médiévales*, n° 68, 2015, p. 5-24. Bède tenait le picte pour une langue allochtone, venue de « Scythie ».

3. COUMERT M., « Les relations entre Petite et Grande Bretagne au premier Moyen Âge », *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de la Bretagne*, n° 91, 2013, p. 187-202.

de l'Ouest étendent leur domination à la fois sur des possessions continentales – Normandie, Anjou, Guyenne, Calais – et sur des possessions insulaires – Angleterre, Galles, Irlande. Cette forme paradoxale d'appartenance aux mondes britanniques n'est d'ailleurs pas exclusivement médiévale : elle concerne aussi, à une période ultérieure, une principauté comme le Hanovre, dont le destin s'est souvent joué en résonance avec celui des royaumes insulaires sur lesquels ses électeurs se trouvaient aussi régner. Cette question est abordée par Fanny Madeline, qui s'interroge ici sur l'unité et la singularité de l'« Empire » des Plantagenêts : les circulations de soldats et d'administrateurs au sein de cet ensemble participent de logiques de gouvernance assez classiques, mais aussi de la construction progressive mais incomplète d'un « espace Plantagenêt » auquel l'Angleterre ou le pays de Galles sont intégrés selon des modalités diverses.

À partir de l'époque moderne, les mondes britanniques s'étendent au-delà de l'horizon européen, et recouvrent à la fois les espaces centraux, les colonies de peuplement et les territoires soumis aux compagnies de commerce et/ou à la couronne anglaise puis britannique, ou intégrés plus ou moins étroitement à ces constructions impériales. Du *Raj* indien aux *dominions*, des Républiques boers aux pays du Commonwealth, bien des mondes sont marqués, à des degrés et selon des modalités variables, par l'empreinte britannique, par un rapport au(x) centre(s) de l'Empire, mais aussi par des transferts entre mondes coloniaux qui, sans toujours être passés par les îles, n'en sont pas moins le signe de cette commune appartenance, et de ces destins partagés. Pour ne prendre qu'un seul exemple, célèbre et topique, n'est-ce pas dans le *dominion* britannique d'Afrique du Sud, laboratoire d'une *apartheid* en devenir, que Gandhi a commencé à mûrir sa théorie de la lutte non violente ? Laboratoire et terre de mission, parfois, souvent déceptif, l'empire le fut également, comme le souligne Stewart Brown à travers l'exemple saisissant de la tentative de christianisation de l'Inde associant l'Église anglicane, la Compagnie des Indes puis l'État entre 1813 et 1922. Si ce projet d'envergure impliquant sur près d'un siècle l'administration coloniale, l'Église d'État ainsi que des moyens humains et financiers considérables, échoua finalement, il n'en illustre pas moins un remarquable consensus autour de la « mission chrétienne » de l'Empire britannique.

On ajoutera enfin qu'à toutes les époques, des parcours d'individus, voire de groupes entiers, ont participé à la diffusion de cette empreinte britannique, dans l'Empire bien sûr mais aussi en dehors de toute structure politique ou impériale. Bien des diasporas anglaises, anglophones, britanniques ou insulaires – soulignons, là encore, le nécessaire flottement du vocabulaire – ont été présentes dans diverses régions du monde, et ce à une époque très précoce. Ainsi un long VIII^e siècle est marqué par l'activité foisonnante de nombreux clercs anglo-saxons – mentionnons seulement

Wilfrid, Willibrord, Boniface ou Alcuin – à travers toute la chrétienté latine, où ils interagissent avec des Irlandais apparemment aussi nombreux qu’eux. Quelques siècles plus tard, d’autres diasporas sont au contraire d’origine continentale, et contribuent à façonner les îles au-delà des frontières politiques : il en est ainsi des mercenaires flamands qui, comme le montre Fanny Madeline, s’implantent dans les domaines insulaires des Plantagenêts et jouent un rôle majeur dans l’anglicisation de certaines régions du pays de Galles. Et l’on pourrait envisager sous un même angle bien d’autres phénomènes : pensons aux collègues anglais et irlandais créés en France ou dans les anciens Pays-Bas dans le but de former un clergé de reconquête catholique après l’affermissement de la Réforme outre-Manche, ou encore (comme en retour) aux diverses diasporas *Desi*, présentes dans tout l’ancien Empire britannique et au-delà. Autant de « mondes britanniques » qui – comme toutes les diasporas – vibrent au rythme des autres composantes de cet univers complexe.

Une communauté de normes ?

On pourrait penser, à partir d’un survol du développement historique des mondes britanniques, que ceux-ci relèvent depuis longtemps de normes partagées, qu’elles soient légales (la *Common Law*) ou politiques (la reconnaissance de la suprématie anglaise, l’évolution vers la démocratie parlementaire comme modèle politique). En retour, elles auraient contribué à forger une identité commune pour ces espaces. Toutefois, cette apparente universalité recouvre des développements complexes et inégaux, qu’il s’agisse des contextes historiques précis qui virent l’élaboration des normes ou de l’inégalité géographique, politique et sociale d’accès à ces normes. On peut insister ici sur deux points particuliers. Le premier concerne l’élaboration et l’extension de la *Common Law* au Moyen Âge, le second l’extension inégale du *Rule of Law* dans l’Empire britannique à la fin du XIX^e siècle, en particulier de la possibilité de recourir à l’*Habeas corpus*.

L’idée même de *lex communis* (la « loi commune » du royaume, *Common Law*) suggère la précocité de la mise en place de normes juridiques communes à l’ensemble de l’Angleterre, notamment à partir du règne d’Henri II (1154-1189). Les droits locaux, sans être totalement oblitérés, furent alors très largement rejetés au second plan par l’activité croissante des cours de justice du roi et par le développement des *writs* comme instrument de recours à la justice royale, sous des formes standardisées. Le droit savant (droit canon, droit civil) vint imprégner cette « loi commune », mais si l’on ne peut nier la capacité d’« abstraction judiciaire » de ce système, mise en valeur par exemple par l’étude d’Alain Boureau⁴

4. BOUREAU A., *La Loi du royaume. Les moines, le droit et la construction de la nation anglaise (XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, Les Belles Lettres, 2001.

– une abstraction encouragée par l’émulation des droits savants, notamment dans le cadre du conflit entre la justice royale et les justices ecclésiastiques, symbolisé par le conflit entre Henri II et Thomas Becket –, on doit aussi replacer cette évolution, peut-être plus qu’on ne l’a fait jusqu’à une époque récente, dans le cadre de l’héritage des lois anglo-saxonnes : l’existence de lois communes à l’échelle du royaume date bien des x^e et xi^e siècles, annonçant la période qui vit les rois angevins au pouvoir en Angleterre. Par ailleurs, si Jean sans Terre (1199-1216) par exemple tenta d’imposer aux colons « anglais » en Irlande les normes de la *lex communis* anglaise, Édouard I^{er} (1272-1307) comme ses officiers virent avantage à ne pas étendre à la population galloise autochtone, à partir de la soumission de la principauté galloise, les techniques comme les solutions offertes par la *lex communis* anglaise.

La comparaison récente effectuée entre le droit coutumier écossais et la *Common Law* anglaise par les travaux d’Alice Taylor suggère bien également le caractère d’adéquation entre une construction politique – le *regnum* anglais – et le droit⁵. La *lex communis*, avant d’être un ensemble caractéristique de techniques et de pratiques, ainsi que de précédents, fut la loi d’un royaume particulier et de ses hommes libres : par contraste, en Écosse, où la *Scots Law* était davantage ouverte qu’en Angleterre à l’influence des droits savants, la paix du roi s’étendait essentiellement aux grands du royaume, et non à l’ensemble des hommes libres. C’est peut-être également ainsi qu’il faut aborder toute entreprise de comparaison entre le droit coutumier français et le droit coutumier anglais à partir du xii^e siècle. Les points de contact entre les deux aires juridiques étaient nombreux, et à certains égards le monde de Philippe de Beaumanoir n’est pas si éloigné de celui de *Bracton*, par exemple ; mais le droit de *Glanvill* et de *Bracton* était le droit d’une communauté spécifique, la *communitas* des hommes libres du royaume d’Angleterre.

Le second élément qu’on peut rappeler ici est l’inégalité d’accès à des normes « communes » dans le cadre des territoires dominés ou colonisés, et qui suggère bien que les modèles politiques et juridiques développés d’abord, en Angleterre, dans le cadre de la *Common Law*, puis dans les îles Britanniques, n’étaient pas universels. Les travaux récents sur la question du recours à l’*Habeas corpus* ou sur l’étendue du *Rule of law* à la fin du xix^e siècle suggèrent qu’on ne concevait pas l’application de ces instruments ou des normes juridiques de la même manière selon qu’ils concernaient des Anglais ou des habitants de l’Empire britannique. Alors que les théoriciens du droit, notamment Albert Venn Dicey, développaient l’idée que c’était le *Rule of law* qui fondait l’autorité constitutionnelle – un *Rule of law* précisément fondé dans la *Common Law* – et que ce *Rule of law* caractérisait

5. TAYLOR A., *The Shape of the State in Medieval Scotland, 1124-1290*, Oxford, Oxford University Press, 2016.

l'Angleterre vis-à-vis des régimes continentaux, marqués par une autorité arbitraire, la pratique révèle une réalité bien différente, où les considérations politiques l'emportent très largement⁶.

Trois des contributions présentées plus loin conduisent à s'interroger, à partir d'exemples précis, sur la pertinence de l'idée d'une communauté de normes dans la construction des mondes britanniques. Dans les dernières pages de sa contribution, Clare Downham rappelle qu'après la conquête anglo-normande de 1154, les dispositions et les garanties de la *Common Law* ne furent pas étendues, du moins dans un premier temps, à la population irlandaise autochtone : on pourrait qualifier de situation d'*apartheid* cette coexistence de populations relevant de régimes légaux différents et, en pratique, inégaux. Anthony Musson tente pour sa part de vérifier quels purent être le pouvoir et l'effet de la conscience légale sur les normes juridiques au Moyen Âge. Cette approche souligne, de manière inattendue, la permanence de notions et de mécanismes issus des systèmes compensatoires du système légal de la période anglo-saxonne, alors même qu'on estime généralement que les mécanismes développés par les cours royales l'avaient emporté définitivement à partir du règne d'Henri II. L'étude des images du droit dans les manuscrits de la fin du Moyen Âge suggère également l'absence d'uniformité dans les perceptions des normes juridiques : en particulier, la présence d'éléments « potentiellement subversifs ou antiautoritaires » permet de penser que l'action royale n'était pas perçue de manière uniforme. Enfin, Guillemette Crouzet examine comment, derrière l'affaire des « boutres francisés » en mer d'Oman à la fin du XIX^e siècle, un véritable conflit de « droit » entre la France et la Grande-Bretagne se profilait. Cet exemple permet, sur des points précis, de s'interroger à nouveaux frais sur le rôle des normes juridiques dans les conflits politiques et diplomatiques.

La contestation en commun ?

Il est un mythe qui a la vie dure : celui d'une Grande-Bretagne consensuelle, unie autour de ses institutions, de ses valeurs et de ses lieux de mémoire. Dans sa forme contemporaine, cette construction historique remonte, pour l'essentiel, au XIX^e siècle et à une tradition historiographique whig, qui commença avec Thomas Babington Macaulay (1800-1859). Dans son *Histoire de l'Angleterre*, qui couvrait la période 1685-1702, et dont les deux premiers volumes parurent en 1848, Macaulay soulignait le caractère exceptionnel du pays. Là où, sur le continent, la révolution succédait au despotisme et le despotisme à l'anarchie, le Royaume-Uni offrait

6. LOBBAN M., « Habeas corpus et *Rule of law* en Angleterre, vers 1885-1914 », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 48 : *Usages du droit*, 2014, p. 77-91.

un modèle constitutionnel stable, de libertés s'épanouissant les unes après les autres⁷. L'historiographie devait longtemps ressasser ce récit national, mobilisé par les pouvoirs successifs. Un siècle plus tard, l'interprétation de George Macaulay Trevelyan (1876-1962), petit-neveu de Macaulay, dans sa célèbre *English Social History* (1942), était du même ordre : il mettait en évidence la liberté sans le désordre, le nationalisme sans haine, les oppositions sans luttes de classes. « Le professeur Trevelyan », soulignait en 1948 une recension de François Crouzet, « nous démontre qu'à chaque période de son histoire le peuple anglais a joui des meilleures institutions possibles, du meilleur niveau de vie possible, des meilleures classes dirigeantes possibles⁸ ».

Fort heureusement, une série de travaux ont remis en cause les célébrations de l'unité du pays – et de l'unité de celui-ci avec son Empire. À partir des années 1960, en partie sous l'influence du marxisme, l'histoire sociale a revisité à peu près toutes les périodes et toutes les questions de la Grande-Bretagne moderne et contemporaine. Si l'âge d'or de cette remise en cause complète des paradigmes de l'historiographie whig est peut-être derrière nous, les historiens contemporains continuent de s'emparer d'objets jusqu'ici délaissés, de poser des questions nouvelles et d'utiliser des méthodes inédites. Il en ressort un tableau foisonnant. Certes, d'un côté, les grandes productions historiques accessibles à un large public continuent de raconter d'abord l'histoire des rois, des reines et des grands hommes de l'histoire du pays. Comme le relève Edward Vallance, les séries *History of Britain* (2000-2002) de Simon Schama et *Monarchy* (2004-2006) de David Starkey, sans parler des fictions populaires comme *Les Tudors* (2007-2010), sont centrées sur l'action des souverains et de leurs proches conseillers⁹. On peut en dire autant de séries plus récentes comme *Wolf Hall* (Peter Kosminsky, 2015) et *The Crown* (Peter Morgan, 2016-...), ou encore des innombrables films consacrés aux souverains et dirigeants du royaume : *Elizabeth* (Shekhar Kapur, 1998) ; *The Queen* (Stephen Frears, 2006) ; *The Other Boleyn Girl* (Justin Chadwick, 2008) ; *The Young Victoria* (Jean-Marc Vallée, 2009) ; *The King's Speech* (Tom Hopper, 2010) ; *The Iron Lady* (Phyllida Lloyd, 2011) ; *A Royal Night Out* (Julian Jarrold, 2015) ; *Darkest Hour* (Joe Wright, 2017) ; et tant d'autres... Et du côté des ouvrages grand public, par exemple ceux qui garnissent les libraires des gares, il n'est pas sûr que le bilan soit plus riche.

Malgré cette prédominance des « grands personnages » dans la culture historique contemporaine, des historiens travaillent discrètement à

7. TAYLOR M., « The 1848 Revolutions and the British Empire », *Past/Present*, n° 166/1, 2000, p. 146-180.

8. CROUZET F., « Tout va très bien Madame l'Angleterre », *Annales ESC*, n° 3/1, 1948, p. 34-40 (ici p. 35).

9. VALLANCE E., *A Radical History of Britain. Visionaries, Rebels and Revolutionaries: The Men and Women Who Fought for Our Freedoms*, Londres, Little, Brown & Co., 2009.

écrire et à faire connaître une autre histoire, ou d'autres histoires, celles de femmes et d'hommes qui ont contesté les puissants et l'ordre établi. Outre-Manche, toute une génération poursuit et renouvelle l'« histoire par en bas » d'E. P. Thompson et du *History Workshop* lancé à Oxford par Raphael Samuel dans les années 1960. Elle s'intéresse à des groupes naguère peu étudiés, comme les femmes, les enfants, les migrants ou certaines catégories de métier. Ainsi, pour la fin du XVIII^e siècle, la contribution des femmes dans la remémoration de la première révolution britannique fait l'objet de nouvelles enquêtes. La publication de l'*Histoire d'Angleterre* (1763-1783) de Catherine Macaulay comme les rééditions des mémoires féminines du XVIII^e siècle, notamment celles de Lucy Hutchinson en 1806, témoignent de la réactivation d'une mémoire républicaine dans les années 1770-1790. Claire Gheeraert-Graffeulle, à travers une comparaison entre les contextes d'écriture des mémoires d'Hutchinson en 1660 et de leur édition en 1806, éclaire la manière dont les souvenirs révolutionnaires sont reformulés pour s'ajuster aux attentes d'un patriotisme conservateur ou réformateur. Pourtant, cette récupération se heurte à l'orientation aristocratique et anticatholique de ses mémoires, et d'autres mémoires concurrentes atténuent la pertinence des souvenirs d'Hutchinson. Son souvenir fut partiellement occulté par la popularité croissante de Cromwell, une autre figure héroïque et masculine.

Cette génération d'historiens scrute aussi, plus qu'auparavant, des espaces jusqu'alors jugés marginaux, et qui ont en fait joué un rôle central : on lira dans cette perspective la contribution de Gordon Pentland sur le radicalisme en Écosse. De même, à propos des corporations de métiers et les clubs radicaux à Londres, Michael Rapport souligne l'importance des *public houses* et de leur transformation dans les années 1790. Les investissements consacrés par les propriétaires et les gérants pour améliorer leur respectabilité et pour les agrandir, ont facilité leur utilisation par des sociétés réformistes comme la *London Corresponding Society*. La densité du réseau de pubs autour de la métropole, notamment dans ses périphéries en extension, ont aussi permis de s'affranchir des distances souvent parcourues à pied et de recruter comme sociétaires des artisans comme des membres de la *middling sort*.

Cette histoire de la contestation pose des questions inédites, nourries par les interrogations du présent. Elle mobilise des sources sinon nouvelles, du moins peu explorées jusqu'à récemment, comme l'immense masse documentaire des journaux locaux dont la numérisation favorise le dépouillement. Elle constitue ses propres sources, comme à travers l'histoire orale, ou mobilise les données patiemment collectées par la grande armée des généalogistes et les sociétés d'histoire locale. Elle utilise de nouveaux outils technologiques, comme la constitution de bases de données, à l'image de Cyril Pearce pour les objecteurs de conscience de la Grande Guerre, ou

l'utilisation de systèmes d'information géographiques, à l'instar de Katrina Navickas qui s'intéresse aux usages des espaces publics par les radicaux du Nord de l'Angleterre¹⁰.

Il en ressort une histoire qui se déprend du récit national structuré par les pages glorieuses du pays et leurs héros. Les chapitres que nous publions ici ne reflètent qu'une petite partie des différents travaux sur ce qu'a été outre-Manche le répertoire protestataire de l'action collective. On n'y trouvera, par exemple, rien sur les luttes des femmes, ou sur les contestations postérieures à 1918, quelle qu'ait été leur importance. Mais, à travers ces quelques ouvertures, le lecteur pourra entrevoir une recherche jusqu'à présent inaccessible en français. Robert Poole revisite le célèbre massacre dit de « Peterloo », lorsque le 16 août 1819, la troupe disperse violemment un rassemblement radical à Manchester ; il l'inscrit dans le mouvement populaire démocratique qui traverse le pays à la fin des guerres napoléoniennes. Katrina Navickas s'intéresse aux géographies de la résistance au cours des années 1830 et 1840, quand le radicalisme politique prend la forme massive et populaire du chartisme. Elle nous rappelle qu'en 1830, on brûle l'effigie de Wellington, le héros de Waterloo, on s'attaque aux châteaux des lords qui ont voté contre le Bill de Réforme, ou on brûle en effigie les évêques qui ont fait de même. Gordon Pentland nous invite à déporter notre regard vers le radicalisme écossais du XIX^e siècle et à la façon dont il s'approprie l'héritage des Covenantaires du XVII^e siècle. Enfin, Cyril Pearce présente sa recherche sur les objecteurs de conscience britanniques de la Première Guerre mondiale, une enquête commencée il y a un demi-siècle, et qu'il poursuit aujourd'hui.



L'ensemble de ces contributions propose ainsi de replacer le fait impérial dans une histoire britannique élargie tant dans ses bornes chronologiques que géographiques et socioculturelles. Loin de l'essentialisation de catégories telles que « métropole » ou « colonies », les différents regards portés sur cette histoire longue proposent de mettre à l'unisson les complexités et variétés régionales, politiques, sociales, culturelles et religieuses des sociétés constituant l'ensemble britannique avec les tours et détours de son histoire impériale. Après tout, comme le souligne le souligne Bernard Porter, « La Grande-Bretagne était composée d'impérialistes et de sujets, tout comme les colonies¹¹ ».

10. NAVICKAS K., *Protest and the Politics of Space and Place, 1789-1848*, Manchester, Manchester University Press, 2016.

11. PORTER, *Absent-Minded Imperialists*, *op. cit.*, p. XII. Sur l'ouvrage, voir SINGARAVELOU P., « Bernard Porter, *The Absent-Minded Imperialists: What the British Really Thought about Empire*, Oxford, Oxford University Press, 2004 », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 34, 2007, p. 165-214.

Entre la vision volontariste d'un projet pluriséculaire mûrement planifié et l'idée d'une longue ignorance voire d'une authentique négligence des Britanniques eux-mêmes, ces improbables *absent-minded imperialists*, vis-à-vis de leur Empire, le parcours que nous présentons ici propose, par l'exemple, de frotter les vastes catégories du « fait impérial » à la pierre de touche de l'histoire.

Groupe de recherches CNRS *Mondes britanniques*, Fabrice Bensimon, Clarisse Berthezène, Emmanuelle de Champs, Jean-François Dunyach, Alban Gautier, Stéphane Jettot, Frédérique Lachaud, Géraldine Vaughan.